

III. Ampleur du commerce licite de précurseurs et tendances les plus récentes du trafic de précurseurs

40. La proportion de substances inscrites au Tableau I de la Convention de 1988 saisies est souvent faible (voir tableau 1) par rapport à l'ampleur des échanges internationaux de ces substances signalés par les gouvernements. Par exemple, les saisies d'anhydride

acétique ou de permanganate de potassium représentent moins de 1 % des échanges internationaux signalés par les gouvernements. Dans le cas de certaines substances, les saisies représentent une plus grande proportion du commerce international; les saisies d'éphédrine, en vrac ou sous forme de préparations pharmaceutiques, représentent environ 15 % de l'ensemble du commerce de cette substance. Comme il n'existe quasiment pas de commerce licite de 3,4-MDP-2-P, les saisies de cette substance sont, en proportion du commerce licite, très élevées. Certaines substances inscrites au Tableau II ont des usages industriels licites si larges que les saisies représentent une proportion minimale du commerce international (voir tableau 2).

Tableau 1. Substances inscrites au Tableau I de la Convention de 1988: saisies exprimées en proportion du commerce, d'après les données communiquées par les gouvernements sur le formulaire D, 2007-2011

Substance	Quantités saisies signalées (en moyenne, par an)	Quantités signalées dans le cadre du commerce international (en moyenne, par an)	Saisies en proportion du commerce (par an et en %)
Acide lysergique (en grammes)	300	3 000	7
Acide <i>N</i> -acétylanthranilique (en kilogrammes)	<100	2 000	<1
Acide phénylacétique (en kilogrammes)	259 700	2 464 000	11
Anhydride acétique (en litres)	139 000	288 997 000	<1
Éphédrine (en kilogrammes)			
En vrac	28 800	212 000	14
Préparations	800	5 000	16
Ergométrine (en grammes)	700	48 000	1
Ergotamine (en grammes)	18 000	869 000	2
Isosafrole (en litres)	100	16 000	1
Méthylènedioxy-3,4 phényl propanone-2 (en litres)	1 100	100	1 100
Noréphédrine (en kilogrammes)	200	168 000	<1
Permanganate de potassium (en kilogrammes)	59 500	16 895 000	<1
Phényl-1 propanone-2 (en litres)	8 600	57 000	15
Pipéronal (en kilogrammes)	1 600	8 476 000	<1
Pseudoéphédrine (en kilogrammes)			
En vrac	16 300	1 068 000	2
Préparations	2 700	71 000	4
Safrole, huiles à forte teneur en safrole (sassafras) (en litres)	13 200	4 075 000	<1

Notes: Ces données doivent être lues en tenant compte de certaines limitations, telles que la disparité des informations communiquées par les gouvernements, et devraient être replacées dans une perspective plus large et des périodes plus longues que l'année sur laquelle elles portent. Par conséquent, les données et conclusions présentées reflètent des informations qui couvrent plusieurs années.

Les chiffres se fondent sur la moyenne des données communiquées dans le formulaire D pendant cinq ans (2007-2011). Les données sur les saisies sont arrondies à la centaine la plus proche et les données sur le commerce au millier le plus proche. Les données sur le commerce correspondent aux importations déclarées par les gouvernements, ou aux exportations si ce chiffre est plus élevé, par groupe de substances. Les données ne comprennent pas les cas où les préparations pharmaceutiques sont déclarées par les gouvernements sous forme d'unité et non de mesures normalisées.

Tableau 2. Substances inscrites au Tableau II de la Convention de 1988: saisies exprimées en proportion du commerce, d'après les données communiquées par les gouvernements sur le formulaire D, 2007-2011

<i>Substance</i>	<i>Quantités saisies signalées (en moyenne, par an)</i>	<i>Quantités signalées dans le cadre du commerce international (en moyenne, par an)</i>	<i>Saisies en proportion du commerce (par an et en %)</i>
Acétone (en litres)	1 243 000	973 288 000	<1
Acide anthranilique (en kilogrammes)	<1 000	1 549 000	<1
Acide chlorhydrique (en litres)	760 000	348 515 000	<1
Acide sulfurique (en litres)	1 048 000	8 500 353 000	<1
Éther éthylique (en litres)	66 000	6 717 000	1
Méthyléthylcétone (en litres)	69 000	1 424 389 000	<1
Pipéridine (en litres)	<1 000	1 410 000	<1
Toluène (en litres)	102 000	963 563 000	<1

Notes: Les chiffres se fondent sur la moyenne des données communiquées dans le formulaire D pendant cinq ans (2007-2011). Les données sur les saisies et sur le commerce sont arrondies au millier le plus proche. Les données sur le commerce correspondent aux importations déclarées par les gouvernements, ou aux exportations si ce chiffre est plus élevé, par groupe de substances.

A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

41. Nombre des précurseurs utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine font l'objet d'un important commerce international. Plusieurs précurseurs de stimulants de type amphétamine continuent d'être détournés du commerce international pour servir à la fabrication illicite de drogues. Pendant la période considérée, les autorités de 44 pays exportateurs ont utilisé le système PEN Online pour notifier plus de 5 000 expéditions de précurseurs de stimulants de type amphétamine.

1. Éphédrine et pseudoéphédrine

42. L'éphédrine et la pseudoéphédrine, utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine, font partie des substances inscrites au Tableau I de la Convention de 1988 les plus commercialisées, ce qui explique que de nombreux détournements de ces substances, souvent sous forme de préparations pharmaceutiques, continuent d'être signalés dans le monde entier. Même si d'importantes quantités d'éphédrine et de pseudoéphédrine continuent d'être saisies dans des régions où la fabrication illicite de méthamphétamine est considérable, le recours à ces précurseurs chimiques semble être en baisse, notamment dans certaines parties de l'Amérique latine où d'autres méthodes sont de plus en plus utilisées. Certains pays d'Asie du Sud-Est ont indiqué avoir saisi une quantité croissante d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous forme

de préparations pharmaceutiques, mais il est toujours difficile d'obtenir des informations complètes. Des pays d'Asie occidentale ont des besoins légitimes annuels importants concernant l'importation de ces substances, et le nombre de laboratoires clandestins de méthamphétamine démantelés ainsi que la contrebande des précurseurs utilisés dans ces laboratoires ont progressé. Peu de saisies de ces substances ont été signalées en Afrique; toutefois, l'augmentation du nombre de laboratoires clandestins de méthamphétamine qui y ont été démantelés laisse penser que des précurseurs détournés sont disponibles sur tout le continent.

Commerce licite

43. Au cours de l'année considérée, des informations concernant 3 840 notifications d'envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine, aussi bien en vrac que sous forme de préparations pharmaceutiques, ont été fournies par le biais du système PEN Online. Ces expéditions représentaient 1 036 tonnes et 7 570 litres de pseudoéphédrine, plus 2,5 millions de comprimés contenant de la pseudoéphédrine, ainsi que 300 tonnes d'éphédrine et 130 000 comprimés contenant de l'éphédrine. Ces envois provenaient de 42 pays et territoires exportateurs et étaient destinés à 147 pays et territoires importateurs.

44. Au cours de l'année considérée, plusieurs envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine ont été stoppés. Un envoi de 500 kg de sulfate de pseudoéphédrine en vrac en provenance de la Belgique et à destination de l'Égypte a été stoppé car l'entreprise n'avait pas d'autorisation

d'importation. La République islamique d'Iran a stoppé un envoi de 300 kg de préparations contenant de la pseudoéphédrine qui devaient être transformés en comprimés en Autriche; la substance en vrac provenait apparemment de la Belgique. Un envoi de 1 800 kg de préparations contenant de la pseudoéphédrine en provenance de la République démocratique populaire lao et à destination du Guatemala a été stoppé après que les autorités guatémaltèques eurent contacté l'OICS, lequel a informé les autorités lao que l'importation de cette substance était interdite dans le pays de destination. Un envoi de 60 kg d'éphédrine en provenance de l'Inde et à destination du Panama, via le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été stoppé après que les autorités panaméennes eurent informé l'OICS que l'entreprise était inconnue.

Trafic

45. Trente-huit gouvernements ont indiqué sur le formulaire D qu'ils avaient saisi une quantité totale de 75,9 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques, dont 29,2 tonnes (38 %) d'éphédrine en vrac, 33,8 tonnes d'éphédrine sous forme de préparations pharmaceutiques, 6,4 tonnes de pseudoéphédrine et 2,3 tonnes de pseudoéphédrine sous forme de préparations pharmaceutiques. En outre, 15,1 millions de comprimés contenant de la pseudoéphédrine et 447 078 comprimés contenant de l'éphédrine ont également été saisis. En 2011, l'Australie, la Chine, les États-Unis¹¹, l'Inde, la Malaisie et le Mexique ont chacun signalé des saisies d'éphédrine de plusieurs tonnes. Le nombre de gouvernements ayant signalé des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine, quelle qu'en soit la forme, a augmenté de 26 % depuis 2007.

46. D'importantes saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous forme de préparations pharmaceutiques continuent d'être signalées en Asie de l'Est et du Sud-Est. L'augmentation des saisies peut être liée à une meilleure sensibilisation et au renforcement des contrôles concernant l'éphédrine et la pseudoéphédrine en

vrac, d'où une plus grande difficulté à obtenir ces précurseurs sous cette forme. Les préparations pharmaceutiques qui font l'objet d'un trafic sont essentiellement destinées à la fabrication illicite de méthamphétamine au Myanmar (et, de plus en plus, au Cambodge).

47. Une quantité importante de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine est détournée de la République de Corée. Cela a été souligné dans le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2011. Depuis, six saisies et envois stoppés ont été signalés. En 2012, les autorités de Hong Kong (Chine) ont demandé que deux envois destinés à leur territoire (600 kg et 1 million de comprimés) soient stoppés. Un envoi non autorisé de 60 kg de chlorhydrate de pseudoéphédrine sous forme de préparation pharmaceutique a été saisi en République démocratique populaire lao. La Thaïlande a signalé la saisie de 2 millions de comprimés contenant de la pseudoéphédrine en provenance de la République de Corée via Singapour. Les résultats des enquêtes menées par les autorités singapouriennes et thaïlandaises ont conduit à une deuxième saisie portant sur 2 millions de comprimés acheminés par voie aérienne vers la Malaisie. Enfin, il a été demandé qu'un envoi de 300 000 comprimés à destination du Ghana soit stoppé, car l'entreprise n'avait pas d'autorisation d'importation.

48. Les autorités thaïlandaises se sont aperçues qu'une grande quantité de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine avait disparu de plusieurs hôpitaux privés et publics dans les régions du Centre, du Nord-Est et du Nord de la Thaïlande et ont constaté des irrégularités relatives aux commandes de cette substance pour l'usage licite, d'où d'importants écarts entre le nombre de comprimés commandés auprès de l'autorité nationale compétente et les stocks des pharmacies hospitalières. Des indices portent à croire que les comprimés auraient ensuite été passés en contrebande dans les pays voisins pour servir à la fabrication illicite de méthamphétamine. Plusieurs responsables de la santé et membres du personnel hospitalier étaient impliqués dans ce trafic, qui durait apparemment depuis trois ans.

49. En 2011, la Chine a indiqué sur le formulaire D la saisie de 5,4 tonnes d'éphédrine et de pseudoéphédrine, chiffre semblable à celui signalé l'année précédente. Toujours en 2011, un examen de l'industrie des précurseurs a montré qu'il y avait en Chine plus de 160 000 opérateurs ayant affaire à des précurseurs. Cet examen a facilité l'inspection d'entreprises fabriquant des préparations contenant de l'éphédrine, ce qui a conduit au démantèlement d'un certain nombre d'opérations illégales. Le nombre de cas de fabrication illicite de drogues synthétiques a augmenté de 20 % entre 2010 et 2011:

¹¹ Les États-Unis ont revu à la hausse le chiffre des saisies de précurseurs chimiques réalisées depuis 2006; ils déclarent désormais un chiffre global qui inclue les saisies réalisées par les autorités locales, par les autorités des États et par les autorités fédérales. Les chiffres actualisés figurent à l'annexe VIII du présent rapport. Il se peut que, par erreur, les chiffres communiqués par les États-Unis pour 2011 concernant les saisies d'éphédrine (en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques) portent aussi sur des quantités non négligeables d'extraits des plantes *Sida cordifolia* (voir par. 64) ou *Ephedra*, et qu'ils ne puissent donc pas être comparés aux chiffres dont on dispose pour les années précédentes.

529 cas ont été signalés en 2011; il s'agissait pour beaucoup de fabrication illicite de méthamphétamine. En 2011, 14,3 tonnes de méthamphétamine ont été saisies, ce qui représente une augmentation de 44 % par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de personnes recensées pour cause d'abus de drogues synthétiques, y compris de méthamphétamine, a atteint 58 700 en 2011, soit 10 fois le niveau de 2005¹². Plusieurs cas de contrebande d'éphédrine et de pseudoéphédrine à destination de la Chine ont été signalés via le système PICS au cours de l'année considérée. Dans un cas, 776 000 comprimés contenant de la pseudoéphédrine en provenance de Singapour ont été saisis. Les autorités chinoises ont également saisi 64 kg d'éphédrine sous forme de préparations pharmaceutiques altérées en provenance du Bangladesh.

50. Dans le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2010¹³, le Bangladesh avait été désigné comme le pays d'origine de la plupart des préparations contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine détournées, y compris celles à forte teneur en pseudoéphédrine, essentiellement à destination du Guatemala. On a de nouveau signalé que des préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine, fabriquées au Bangladesh et expédiées en transit (ou introduites en contrebande) en Europe, avaient été saisies lors de leur acheminement en Amérique centrale. Les autorités néerlandaises ont saisi un envoi de 500 kg de pseudoéphédrine; les comprimés assortis de fausses déclarations avaient été exportés du Bangladesh à destination d'un bénéficiaire inconnu au Panama. En août 2011, les autorités guatémaltèques ont saisi un envoi de 37 980 comprimés de pseudoéphédrine fabriqués au Bangladesh, en provenance de Singapour et à destination du Guatemala, via l'Europe; l'envoi avait été expédié au nom d'une entreprise pakistanaise. Phénomène troublant, les envois de pseudoéphédrine en vrac ont été déclarés "perdus" à l'aéroport international de Dacca. L'OICS tient à rappeler à tous les États exportateurs que les envois d'éphédrine et de pseudoéphédrine, quelle que soit leur forme, sont interdits au Guatemala ainsi qu'au Belize, en Colombie, en El Salvador, au Honduras, au Mexique et au Nicaragua¹⁴. Il recommande vivement au Gouvernement

bangladais d'examiner et de renforcer sans plus tarder ses mesures internes de contrôle des précurseurs.

51. Un important trafic de méthamphétamine et de ses précurseurs subsiste en Asie occidentale, comme en témoignent les saisies de ces substances. Selon des informations communiquées par la République islamique d'Iran, 3,8 tonnes d'éphédrine ont été saisies dans le pays en 2011, ainsi que 3,9 tonnes de méthamphétamine, soit près de trois fois plus que l'année précédente¹⁵. Comme les précurseurs utilisés dans la fabrication de méthamphétamine ne semblaient pas inclure de P-2-P, il aurait fallu près de 6 tonnes d'éphédrine ou de pseudoéphédrine, ainsi que d'importantes quantités d'acides et de solvants, pour fabriquer par synthèse une telle quantité de méthamphétamine. En 2011, le Gouvernement iranien a déclaré plusieurs incidents majeurs de contrebande d'éphédrine depuis l'Iraq (50 kg) et le Pakistan (530 kg).

52. La République tchèque ayant fixé en 2009 des limites pour les ventes en pharmacie, les laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine à petite échelle utilisent surtout des préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine, qui sont de plus en plus importées des pays voisins. En 2011, les autorités tchèques ont démantelé 338 laboratoires impliqués dans la fabrication illicite de méthamphétamine (appelée "pervitin" dans le pays) et indiqué avoir saisi dans des laboratoires illicites divers produits chimiques inscrits aux Tableaux (acide chlorhydrique, acide sulfurique et toluène), ainsi que d'importantes quantités de substances non inscrites, dont l'acide formique, l'acide iodhydrique, l'iode, le phosphore rouge, l'hydroxyde de sodium et l'hydroxyde de potassium.

53. Plusieurs pays d'Afrique ont également déclaré la saisie de faibles quantités d'éphédrine en 2012. Trois saisies portant chacune sur 25 kg d'éphédrine en vrac ont été signalées via le système PICS et concernaient toutes l'Afrique australe: le Nigéria a déclaré la saisie d'un envoi par fret aérien vers le Mozambique; un envoi en provenance d'Inde a été saisi au Mozambique alors que les trafiquants tentaient de l'introduire en Afrique du Sud; et enfin, les autorités sud-africaines ont effectué en mai 2012 une saisie de plusieurs drogues, dont 25 kg d'éphédrine, dans un laboratoire soupçonné de fabriquer illicitement de la méthamphétamine. Des indices montrent que l'abus de stimulants de type amphétamine, essentiellement de méthamphétamine et, dans une moindre mesure, de méthcathinone, se répand en Afrique du Sud, comme il ressort du fait qu'en 2011, les admissions en traitement de personnes faisant abus de stimulants de type amphétamine

¹² Chine, Commission nationale de contrôle des stupéfiants, *Annual Report on Drug Control in China 2012*, p. 50.

¹³ *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010*, par. 37.

¹⁴ Des exceptions sont prévues pour l'importation en quantités limitées de préparations injectables et/ou de matériel en vrac servant à leur fabrication (pour plus d'informations, voir www.incb.org/documents/PRECURSORS/ANNUAL-LICIT-REQUIREMENTS/INCB_ALR_WEB.pdf).

¹⁵ République islamique d'Iran, Service du contrôle des drogues, *Drug Control in Iran 2011* (Téhéran, mars 2012).

représentaient 28 % de toutes les admissions pour traitement de la toxicomanie, ce qui correspond à une augmentation par rapport au chiffre de 2008 (22 %) ¹⁶. Différentes informations d'accès libre continuent de faire état de démantèlement d'activités de fabrication de drogues illicites en Afrique du Sud; toutefois, l'OICS note à regret que le Gouvernement n'a pas communiqué de formulaire D depuis 2009.

54. L'extension de la fabrication illicite de drogues en Afrique de l'Ouest reste une source de préoccupation. En février 2012, le Gouvernement nigérian a démantelé un grand laboratoire illicite de méthamphétamine, le second en moins d'un an; les autorités ont saisi 41 kg d'éphédrine en vrac, ainsi que d'autres substances inscrites et non inscrites aux Tableaux, comme l'acétone, le toluène, l'acide hypophosphoreux, l'iode, l'acide chlorhydrique et l'hydroxyde de sodium, dont la provenance demeure inconnue. Les envois de méthamphétamine destinés aux marchés illicites lucratifs d'Asie de l'Est et arrivant par voie aérienne depuis plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest renforcent les inquiétudes concernant la fabrication illicite non détectée de stimulants de type amphétamine en Afrique de l'Ouest. Une autre tendance préoccupante est la demande illicite croissante de stimulants de type amphétamine dans la région, qui indiquerait l'éventuel essor d'un marché illicite de ces substances, comme en témoigne l'étude réalisée récemment par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) auprès d'étudiants béninois selon laquelle 1,8 % d'entre eux ont consommé des amphétamines et/ou méthamphétamines ¹⁷.

55. Le vol et le détournement de précurseurs en Afrique de l'Est restent un motif de préoccupation, comme l'indique le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2011. Les résultats des enquêtes menées dans le cadre de plusieurs affaires de vols d'éphédrine et de pseudoéphédrine depuis 2009 à l'aéroport international Jomo Kenyatta (Nairobi), n'ont toujours pas été communiqués à l'OICS. Des saisies de méthamphétamine en provenance d'Afrique de l'Est ont été signalées depuis 2011.

56. Les États-Unis se heurtent toujours à une forte recrudescence de la fabrication illicite de méthamphétamine à petite échelle, le nombre de laboratoires de méthamphétamine démantelés s'étant élevé à 7 348 en 2011, soit une augmentation de 30 % au cours des deux dernières années. Pour fabriquer de la méthamphétamine (aux fins d'une consommation personnelle essentiellement), certains individus et certaines

organisations de trafic de produits chimiques continuent de contourner la réglementation limitant à la vente les quantités de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine, en utilisant souvent une méthode de fabrication simple à faible rendement qui exige de moindres quantités de précurseurs. On estime que 80 % de la méthamphétamine qui est introduite dans le pays entrent via le Mexique ¹⁸.

57. Les saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine au Mexique et dans les pays voisins d'Amérique centrale continuent de baisser car le processus de fabrication à partir du P-2-P prévaut dans la région. Le Mexique a déclaré sur le formulaire D pour 2011 qu'il n'avait saisi que 315 kg d'éphédrine et de pseudoéphédrine, bien moins que les 9 tonnes signalées l'année précédente. Le Guatemala, qui reste une source de fabrication illicite de méthamphétamine dans la région, a déclaré sur le formulaire D qu'en 2011 ses saisies avaient chuté par rapport à l'année précédente où 100 kg d'éphédrine, 95 kg de pseudoéphédrine et 550 000 comprimés de pseudoéphédrine avaient été saisis, et que de faibles quantités avaient été saisies depuis mai 2011. La fabrication illicite de méthamphétamine au Guatemala augmente (13 laboratoires de fabrication illicite de méthamphétamine à grande échelle ont été démantelés entre janvier et septembre 2012).

58. Une importante fabrication illicite de méthamphétamine subsiste en Océanie, qui repose essentiellement sur la contrebande d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques. En décembre 2011, les autorités australiennes ont saisi 650 kg de ContacNT, préparation pharmaceutique sous forme de granulés contenant de la pseudoéphédrine, qui avaient été dissimulés dans les cadres métalliques de conteneurs de fret maritime importés dans le pays. Elles ont mentionné le démantèlement en 2010-2011 de 703 laboratoires clandestins (soit un chiffre jamais atteint auparavant), dont la plupart étaient impliqués dans la fabrication illicite de méthamphétamine à partir d'éphédrine ou de pseudoéphédrine. La Nouvelle-Zélande a signalé le démantèlement de 109 laboratoires de méthamphétamine en 2011 (chiffre en baisse par rapport à 2010) ainsi qu'une diminution des détections de ContacNT aux frontières.

2. Noréphédrine et éphédra

59. Le commerce international de la noréphédrine, substance pouvant servir à la fabrication d'amphétamine,

¹⁶ Questionnaire destiné aux rapports annuels 2008 et 2011.

¹⁷ Organisation mondiale de la Santé, "Enquête globale sur la santé des élèves au Bénin" (2011), p. 17.

¹⁸ Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique, National Drug Intelligence Center, *National Drug Threat Assessment 2011* (août 2011), p. 13, figure 1.

est peu développé par rapport à celui d'autres précurseurs. L'OICS est conscient que les alcaloïdes d'éphédrine extraits de plantes du genre *Ephedra* sont utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine, mais qu'il n'existe aucune obligation de déclarer le commerce d'éphédra ou de produits à base d'éphédra. Si de la noréphédrine et de l'éphédra ont bien été retrouvées dans des laboratoires illicites de drogues, ce sont des cas rares qui ne représentent qu'une toute petite proportion des substances détectées dans ces laboratoires.

Commerce licite

60. D'après le système PEN Online, au cours de l'année considérée, 12 pays ont exporté de la noréphédrine dans 33 pays, à l'occasion de 141 transactions représentant au total 41 tonnes de noréphédrine. Aucun envoi de noréphédrine signalé par le biais du système PEN Online n'a été suspendu.

Trafic

61. Des saisies de petites quantités de noréphédrine ont été signalées sur le formulaire D pour 2011 par les autorités de l'Allemagne, de l'Australie, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Ukraine.

62. Des saisies de plante du genre *Ephedra*, d'un volume total de 28 tonnes, ont été déclarées sur le formulaire D pour 2011 par l'Australie, le Kirghizistan et la Nouvelle-Zélande. Le Kirghizistan a indiqué la saisie de 27,8 tonnes de cette substance. En 2011, l'Australie a détecté 84 envois de cette plante pour un volume total de 14,5 kg, soit une augmentation importante par rapport à l'année précédente (34 envois, soit 3 kg). La plupart des envois saisis avaient été expédiés par voie postale, principalement des États-Unis, de Nouvelle-Zélande et de la province chinoise de Taiwan, souvent sous forme de produits de régime ou de produits amaigrissants. Toutefois, on ne sait pas s'ils étaient destinés à la fabrication de drogues illicites.

63. L'OICS a eu connaissance, par des informations d'accès public, d'une importante saisie de matière végétale constituée d'*Ephedra* qui a été effectuée en Chine en mai 2012. Les autorités ont démantelé un laboratoire clandestin d'extraction d'éphédrine et saisi 14 tonnes d'*Ephedra* (matière végétale) et 47 kg d'éphédrine traitée. Selon certaines indications, les suspects avaient initialement obtenu 18 tonnes de plante du genre *Ephedra*. On ne sait pas si l'éphédrine devait rester dans le pays ou si elle était destinée à l'étranger.

64. La plante *Sida cordifolia* et ses extraits, qui contiennent de l'éphédrine, ont été trouvés dans des laboratoires clandestins de méthamphétamine dans

plusieurs pays. Les États-Unis ont indiqué avoir saisi 14 tonnes de matière végétale à New York en octobre 2011; la matière provenait d'Inde et l'organisation qui la fournissait en avait précédemment transporté d'importantes quantités destinées à des groupes criminels organisés ayant leurs activités au Mexique. Les autorités néo-zélandaises ont conclu que cette plante était utilisée depuis 2005 dans un nombre faible mais croissant de laboratoires clandestins de méthamphétamine; des saisies de matière végétale ou d'extraits ont été déclarées en 2011. Des saisies de petites quantités de matière végétale ont également été signalées par les douanes australiennes en 2010 et 2011.

3. Phényl-1 propanone-2 et acide phénylacétique

65. Le P-2-P peut être fabriqué par synthèse à partir de l'acide phénylacétique et peut servir à la fabrication illicite d'amphétamine ou de méthamphétamine. Le commerce international licite de l'acide phénylacétique est important et très répandu, en particulier si l'on prend en compte ses esters et dérivés non inscrits aux Tableaux. Le commerce licite du P-2-P est beaucoup plus limité, tant en termes de volume que de nombre de pays concernés. Les méthodes basées sur l'utilisation du P-2-P, notamment à partir de l'acide phénylacétique et ses esters, sont les principales méthodes utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine, en particulier par les groupes criminels organisés qui ont leurs activités au Mexique et dans les pays voisins. Des saisies de P-2-P destiné principalement à être utilisé dans la fabrication illicite d'amphétamine continuent d'être réalisées en Europe. En Jordanie, l'importation de P-2-P censé servir à la fabrication de produits de nettoyage a maintenant été interdite par le Gouvernement.

66. Au cours de la période examinée, l'OICS a été informé d'un envoi de 400 kg de P-2-P de l'Inde vers l'Azerbaïdjan. Les autorités azerbaïdjanaises ont informé l'OICS que l'autorisation initiale d'importation avait été délivrée pour de l'acide chlorhydrique et non pour du P-2-P. L'envoi a donc été stoppé par l'Inde.

Commerce licite

67. Au cours de l'année considérée, le système PEN Online a été utilisé pour envoyer des notifications concernant 36 envois de P-2-P seulement, représentant 22 900 litres. On a dénombré 411 envois d'acide phénylacétique, soit 307 tonnes; cette augmentation par rapport aux années précédentes s'explique par le transfert de cette substance au Tableau I de la Convention de 1988 en janvier 2011. Seuls 27 gouvernements ont déclaré des besoins légitimes de P-2-P; 7 d'entre eux ont indiqué des

besoins légitimes annuels d'importation de cette substance supérieurs à 1 kg par an.

68. En février 2012, l'Inde a envoyé une notification préalable pour un envoi de 2 tonnes de P-2-P à destination du Mozambique. L'importateur était nouveau et les autorités indiennes ont demandé aux autorités mozambicaines compétentes de confirmer la légitimité tant de la transaction que de l'autorisation d'importation. Les autorités mozambicaines ont informé leurs homologues indiens que l'entreprise n'était pas autorisée à importer cette substance et que le certificat d'importation avait été falsifié.

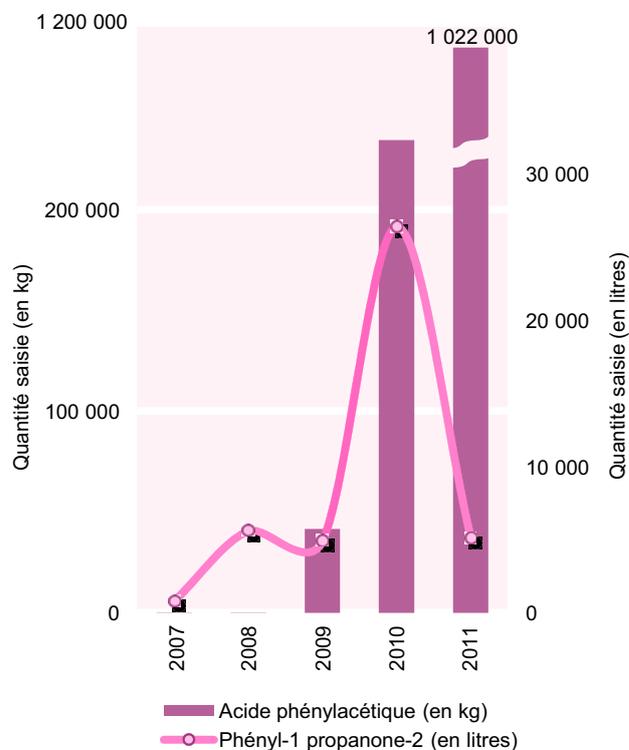
69. Les autorités polonaises ont demandé qu'un envoi de 18 tonnes d'acide phénylacétique, qui avait été commandé en Chine, soit stoppé parce que l'entreprise concernée, qui avait affirmé s'être contentée de s'informer de son prix en vue d'une éventuelle commande via Internet, n'était pas autorisée à importer cette substance. Selon les données commerciales déclarées sur le formulaire D et les données relatives aux transactions enregistrées dans le système PEN Online, la Pologne n'a jusqu'à présent importé que de faibles quantités d'acide phénylacétique. L'OICS recommande que les gouvernements analysent l'évolution dans le temps du commerce de l'acide phénylacétique (et de ses esters) afin de déceler et de déjouer les tentatives de détournement. Il se tient à leur disposition en cas de besoin.

Trafic

70. Douze gouvernements ont indiqué à l'OICS, par le biais du formulaire D, avoir saisi 5 312 litres de P-2-P en 2011, dont plus de la moitié en Europe. Des saisies d'acide phénylacétique d'un volume total de 1 027 tonnes ont été déclarées par six gouvernements sur le formulaire D pour 2011; les saisies avaient été principalement effectuées en Amérique du Nord (États-Unis et Mexique) (voir fig. I). Les États-Unis ont signalé avoir saisi 997 tonnes de cette substance, y compris d'esters non placés sous contrôle; c'est la plus grande quantité qui ait jamais été saisie en une année. Ce chiffre est représentatif de l'importance de plus en plus considérable de cette substance dans la fabrication illicite de méthamphétamine au Mexique, pays voisin.

71. Le Mexique a déclaré la saisie de 2 184 litres de P-2-P en 2011. Ce chiffre ne reflète pas la méthode appliquée dans la fabrication illicite de méthamphétamine à partir du P-2-P car le produit de base principalement utilisé dans ce processus est l'acide phénylacétique ou ses dérivés. Plusieurs pays européens, surtout la Lituanie (600 litres) et la Bulgarie (545 litres), ont déclaré des saisies de P-2-P représentant au total 1 648 litres.

Figure I. Saisies de phényl-1 propanone-2 et d'acide phénylacétique déclarées par les gouvernements sur le formulaire D, 2007-2011



72. La Fédération de Russie a signalé avoir saisi 1 060 litres de P-2-P en 2011, sans préciser à l'OICS l'origine de la substance ni les circonstances de l'affaire. La Fédération de Russie ne fabrique plus de P-2-P, la dernière installation de fabrication du pays ayant fermé en 2009.

73. La Bulgarie et la Turquie étaient d'importantes sources d'approvisionnement en amphétamine et de gros producteurs de faux comprimés de Captagon destinés aux marchés illicites du Moyen-Orient, principalement l'Arabie saoudite et les pays voisins, mais la baisse du nombre de saisies dans ces pays semble indiquer que la fabrication illicite de ces substances a lieu plus près des marchés concernés. Toutefois, les autorités bulgares ont signalé le démantèlement de deux grands laboratoires illicites d'amphétamine en 2011 et la saisie de 256 et 290 kg de P-2-P, respectivement. En janvier 2012, à la suite d'une enquête internationale et d'une opération de livraison surveillée, ces mêmes autorités ont signalé le démantèlement de trois laboratoires illicites d'amphétamine, et la saisie de 15 kg d'amphétamine, 75 litres d'amphétamine base, plus de 1 400 litres de plusieurs types de précurseurs non spécifiés et deux presses à comprimés.

74. Les autorités libanaises ont déclaré avoir démantelé un laboratoire illicite d'amphétamine en 2012 et saisi 92 litres d'amphétamine base et 13 litres de P-2-P. Plus de 5 tonnes de caféine ont également été saisies, ce qui donne une indication de l'ampleur de l'activité de fabrication illicite. L'origine des produits chimiques et le lieu du détournement n'ont pas été précisés à l'OICS. En septembre 2012, une tentative avortée de contrebande de matériel servant à la fabrication de drogues de la Chine vers le Liban a été signalée via le système PICS.

75. La Commission européenne a rendu compte des conclusions d'une enquête menée conjointement par les autorités allemandes et néerlandaises concernant de l'acide phénylacétique importé d'Inde à destination de l'Allemagne. Au total, 11 tonnes de cette substance étaient destinées à une entreprise allemande. L'enquête menée par lesdites autorités a abouti à la saisie de 6 tonnes d'acide phénylacétique et 2,5 tonnes d'autres produits chimiques en Allemagne. En outre, 5 tonnes d'acide phénylacétique ont été saisies à Rotterdam (Pays-Bas). L'enquête a conclu que les produits chimiques avaient été détournés pour servir à la fabrication illicite d'amphétamine en Pologne.

76. Le profilage de la méthamphétamine saisie aux États-Unis montre que la quasi-totalité de la méthamphétamine saisie et analysée dans ce pays a été fabriquée suivant des méthodes faisant intervenir du P-2-P. Au deuxième trimestre 2012, 94 % des échantillons testés avaient été fabriqués selon de telles méthodes, soit une augmentation importante par rapport à 2010 (69 %). En 2010, des saisies record de méthamphétamine ont été signalées par le Mexique (12,9 tonnes) et les États-Unis (8,7 tonnes); si l'on ajoute les saisies importantes de précurseurs chimiques effectuées au Mexique (voir par. 91 ci-après), on constate que la fabrication illicite de méthamphétamine a augmenté. Cela s'observe également dans le prix de détail du gramme pur de méthamphétamine aux États-Unis, qui en 2011 s'est inscrit au plus bas niveau jamais enregistré (123 dollars le gramme pur). Ce prix reflète une plus grande disponibilité sur le marché, résultant d'une augmentation de la fabrication à grande échelle à partir de P-2-P, de l'accroissement du trafic de cette substance en provenance du Mexique et de l'expansion de la fabrication à petite échelle aux États-Unis, combinées à la baisse de la demande illicite dans ce dernier pays (d'où le niveau historiquement faible de l'incidence et de la prévalence de l'usage de méthamphétamine au sein de la population). Toutefois, le maintien de prix faibles pourrait attiser la demande à court terme et, étant donné la puissance et la pureté de la méthamphétamine au détail, provoquer une augmentation du nombre d'hospitalisations liées à la consommation problématique de drogues et aux surdoses.

4. 3,4-méthylènedioxyphényl-2-propanone et pipéronal

77. Si les utilisations légitimes de la 3,4-MDP-2-P et, partant, le commerce international de cette substance sont limités, c'est l'inverse qui est vrai pour le pipéronal. Tant la 3,4-MDP-2-P que le pipéronal peuvent servir à la fabrication illicite de 3,4-méthylène dioxyméthamphétamine (MDMA, appelée couramment "ecstasy") et de ses analogues. Les saisies de MDMA reculent depuis plusieurs années, notamment en Europe, mais il semble qu'aujourd'hui cette substance refasse son apparition sur les marchés de drogues illicites. Peu de gouvernements ont un besoin légitime d'importer de la 3,4-MDP-2-P, et ceux dont c'est le cas déclarent des quantités négligeables: seuls cinq gouvernements ont besoin de plus de 1 kg de cette substance par an (voir annexe II). Les gouvernements ne sont pas tenus de communiquer à l'OICS leurs besoins légitimes annuels d'importation de pipéronal.

Commerce licite

78. Au cours de la période considérée, seul un envoi de 1 litre de 3,4-MDP-2-P a été signalé via le système PEN Online, tandis que 541 envois de pipéronal, soit 1 831 tonnes au total, ont été signalés. Quatorze gouvernements ont informé l'OICS que leurs besoins légitimes annuels d'importation de 3,4-MDP-2-P s'élevaient à 133 kg, et 87 ont indiqué ne pas avoir de besoin légitime de cette substance.

Trafic

79. Seuls trois pays, à savoir l'Australie, le Canada et la Lituanie, ont indiqué sur le formulaire D pour 2011 la saisie de 3,4-MDP-2-P (seulement 124 litres au total). La saisie de pipéronal a été signalée par le Royaume-Uni (10 kg) et trois autres pays; des saisies d'infimes quantités de pipéronal ont été déclarées par l'Australie, la Lituanie et le Mexique.

80. Au cours de la période considérée, une seule saisie de pipéronal a été signalée via le système PICS. En janvier 2012, le Gouvernement philippin a saisi 1 kg de pipéronal après avoir mené avec succès une opération de livraison surveillée par voie postale internationale. L'envoi de pipéronal saisi faisait partie d'une série d'envois en provenance de Chine que l'on avait fait passer pour du tungstate de sodium. L'OICS encourage les gouvernements à effectuer des livraisons surveillées et des enquêtes de traçage d'envois de précurseurs et à en communiquer les résultats par le biais des mécanismes des Projets "Prism" et "Cohesion".

5. Safrole, huiles à forte teneur en safrole et isosafrole

Commerce licite

81. Au cours de la période considérée, l'OICS a été informé de 56 envois de safrole, y compris sous forme d'huiles à forte teneur en safrole, représentant un volume total de 176 200 litres. Environ 80 % du safrole ayant fait l'objet d'échanges se présentaient sous forme d'huiles à forte teneur en safrole, tandis que deux envois d'isosafrole seulement (1 litre chacun) ont été notifiés via le système PEN Online. Aucune suspension d'envoi d'isosafrole n'a été signalée via le système PEN Online, ce qui témoigne de nouveau de la faible ampleur du commerce international de cette substance. Les gouvernements ne sont pas tenus de communiquer à l'OICS leurs besoins légitimes annuels d'importation de ces substances.

Trafic

82. Après plusieurs années de baisse, les saisies de safrole et d'huiles à forte teneur en safrole ont augmenté en 2011, neuf pays ayant utilisé le formulaire D pour signaler des saisies de ces substances pour un volume total de 17 122 litres. L'Australie, le Cambodge, les États-Unis, la Malaisie et le Mexique ont signalé chacun la saisie de plus de 2 000 litres, tandis que des saisies de plus faibles quantités ont été signalées par la Belgique, le Canada, la Hongrie et les Pays-Bas. Ces substances provenaient de plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, où il en est produit licitement en grande quantité. L'Australie a déclaré sur le formulaire D pour 2011 que des quantités minimales d'isosafrole avaient été saisies.

83. Le Cambodge a continué de saisir des quantités importantes de safrole et d'huiles à forte teneur en safrole. En 2011, les autorités cambodgiennes ont saisi dans le massif des Cardamomes 2 058 litres de ces substances, qui étaient destinées à la Thaïlande et au Viet Nam voisins. La collecte et l'exportation d'huiles à forte teneur en safrole sont interdites au Cambodge.

84. Les autorités malaisiennes démantèlent des laboratoires de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, notamment de MDMA. En 2011, elles ont démantelé trois laboratoires de MDMA et saisi 7 675 litres de safrole. L'origine du safrole n'a pas été indiquée.

85. Les autorités australiennes ont démantelé un groupe criminel organisé à Sydney et opéré la plus grande saisie de safrole de l'histoire du pays, soit plus de 2 800 litres d'huile à faible teneur en safrole (environ 288 litres de safrole pur), présentés comme des produits capillaires ou de nettoyage liquides en provenance de Chine.

86. L'OICS a aussi eu connaissance d'une opération lors de laquelle les services douaniers belges ont saisi 10 000 litres d'huile à forte teneur en safrole dans un conteneur en provenance de Thaïlande et à destination des Pays-Bas. Alors que les saisies et la pureté des comprimés de MDMA diminuent depuis plusieurs années sur les grands marchés européens tels que l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, certaines données laissent penser que la disponibilité de MDMA en Europe serait en hausse.

6. Substances non placées sous contrôle et tendances de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

87. Si une baisse des détournements ou des saisies de précurseurs traditionnels (tels que divers types d'éphédrines et la 3,4-MDP-2-P) a été observée par l'OICS au cours des dernières années, la disponibilité de drogues comme la méthamphétamine et, plus récemment, la MDMA semble être en hausse. Cette contradiction apparente est attribuable aux éléments suivants: renforcement du contrôle international, de sorte que des envois de précurseurs traditionnels ont été stoppés avant qu'ils ne puissent être détournés et donc saisis; itinéraires de trafic s'orientant vers des régions vulnérables où les mécanismes de contrôle des précurseurs sont insuffisants ou inexistant; augmentation des détournements des préparations pharmaceutiques soumises à une réglementation insuffisante et problèmes liés à la surveillance de ces préparations et aux rapports établis à cet égard; et trafiquants utilisant davantage les produits chimiques non placés sous contrôle. Dans son rapport sur les précurseurs pour 2011, l'OICS a constaté que les précurseurs de remplacement utilisés dans la fabrication illicite étaient dans une large mesure différents selon les régions. Toutefois, il apparaît désormais que de nouveaux produits chimiques précédemment identifiés dans une région sont également utilisés dans d'autres.

88. L'*alpha*-phénylacétoacétonitrile, substance non inscrite aux Tableaux qui peut être facilement transformée en P-2-P avec un rendement de 1,4 pour 1 environ, reste le produit de substitution le plus utilisé en Europe dans les laboratoires de fabrication illicite d'amphétamine à partir de P-2-P, et il semble que son utilisation prenne de l'ampleur. En 2011, trois pays européens ont indiqué sur le formulaire D avoir saisi des envois d'*alpha*-phénylacétoacétonitrile de plus de 3,5 tonnes au total, apparemment destinés aux Pays-Bas. Les autorités néerlandaises ont saisi huit envois de cette substance, soit 2 810 kg au total, en 2011, et d'autres saisies ont été effectuées en 2012. Entre avril et octobre 2012, les autorités belges, bulgares, néerlandaises et roumaines ont signalé via

le système PICS 17 incidents concernant 13,6 tonnes d'*alpha*-phénylacétoacétonitrile, dans tous les cas en provenance de Chine. L'OICS croit comprendre que les autorités des pays concernés coopèrent pleinement pour faire face à cette importante évolution.

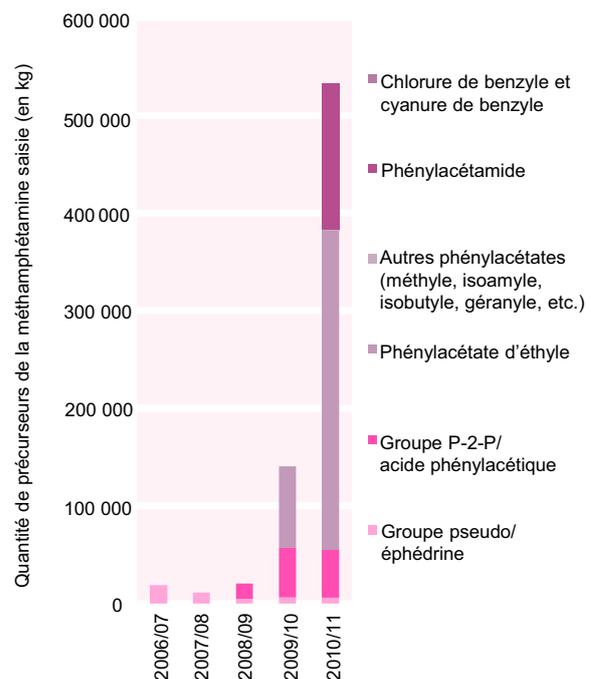
89. En 2012, le Canada a signalé via le système PICS la saisie de deux envois d'*alpha*-phénylacétoacétonitrile, premier cas dans les Amériques porté à la connaissance de l'OICS. Ces deux envois, représentant 6,7 tonnes au total, provenaient de Chine. Bien qu'en Europe cette substance serve à la fabrication illicite d'amphétamine, elle peut également servir à la fabrication illicite de méthamphétamine, ce qui est souvent le cas au Canada. L'augmentation du trafic d'*alpha*-phénylacétoacétonitrile, ainsi que l'extension de la zone géographique sur laquelle des saisies sont réalisées, peut s'expliquer par le faible coût de cette substance par rapport au P-2-P.

90. Les organisations criminelles qui se livrent au trafic de précurseurs chimiques sont de plus en plus importantes, ingénieuses, organisées, adaptables et capables de contourner le nombre croissant des mesures de contrôle qui ont été instaurées. Comme indiqué dans le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2011, d'importantes quantités de phénylacétate d'éthyle, un dérivé de l'acide phénylacétique non placé sous contrôle, ont été saisies dans le cadre de l'Opération PAAD, essentiellement au Mexique, mais aussi dans les pays voisins comme le Belize, El Salvador, le Guatemala et le Nicaragua. Sur le formulaire D pour 2011, le Mexique a indiqué avoir saisi 369 tonnes et 117 000 litres de phénylacétate d'éthyle et El Salvador a indiqué avoir saisi 157 tonnes de cette substance. Le Mexique a également déclaré avoir saisi 313 000 litres de phénylacétate de méthyle, un autre ester de l'acide phénylacétique et des quantités moindres d'autres esters. Malgré la baisse des saisies d'esters de l'acide phénylacétique et des quantités saisies depuis lors, l'ampleur du commerce légitime de ces substances et la facilité avec laquelle elles peuvent être transformées en acide phénylacétique justifient une attention soutenue de la part des industries concernées et des autorités nationales. Au Mexique, ces substances sont placées sous contrôle national depuis novembre 2009.

91. La quasi-totalité des précurseurs saisis au Mexique en 2007 contenaient des éphédrines; en 2011, la proportion des saisies de ces précurseurs a brutalement chuté pour s'établir à moins de 1 % (voir fig. II). Cette baisse est due à une augmentation des saisies de divers précurseurs chimiques non inscrits aux Tableaux autres que les éphédrines, y compris le phénylacétamide et le chlorure de benzyle (300 tonnes et 77 000 litres, respectivement, déclarés sur le formulaire D pour 2011) et de faibles quantités de 2-phényléthanol. L'utilisation expérimentale de

produits chimiques non traditionnels et non inscrits aux Tableaux est certainement due au renforcement des contrôles des précurseurs plus traditionnels, notamment les esters de l'acide phénylacétique. Sur la base des saisies de précurseurs exprimés sous forme de *d*-méthamphétamine, substance puissante fabriquée illicitement, la quantité de drogues dont la fabrication illicite a été empêchée a été multipliée par 20 depuis 2006¹⁹.

Figure II. Saisies de précurseurs inscrits et non inscrits aux Tableaux, Mexique, 2006-2011



Sources: Formulaire D et, pour 2006, Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, *Mexico: Evaluation of Progress in Drug Control 2007-2009* (Washington, 2010).

Notes: Valeurs fondées sur une moyenne glissante sur deux ans des précurseurs saisis inscrits et non inscrits aux Tableaux.

92. Le styrène est un produit de base industriel servant à fabriquer des matières plastiques (polystyrène), mais il peut également être utilisé dans la synthèse de l'acide phénylacétique. En juin 2012, les autorités mexicaines ont démantelé un laboratoire illicite de méthamphétamine où 5 600 litres de styrène ont été saisis, ainsi que d'autres

¹⁹ On suppose que tous les précurseurs saisis auraient servi à la fabrication illicite de drogues. Les facteurs de conversion pour les précurseurs inscrits aux Tableaux sont fournis à l'annexe IV de la présente publication; les facteurs de conversion pour les substances non inscrites aux Tableaux ont été calculés sur la base d'un rendement de 30 à 65 % dans la pratique, selon la substance. Le rendement pour la méthamphétamine sans éphédrine a été calculé sur la base d'une proportion racémique 50/50.

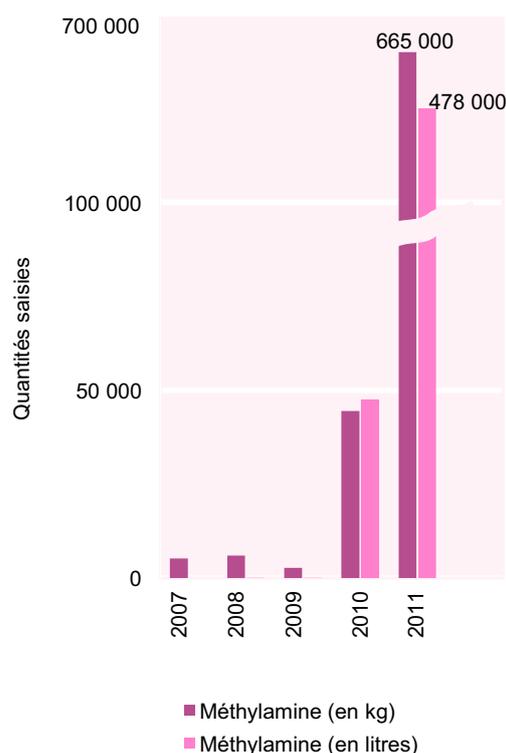
produits chimiques. Pour la première fois, l'OIICS était informé qu'une importante quantité de styrène avait servi à fabriquer illicitement de la méthamphétamine. (En 2007, une plus faible quantité de styrène avait été saisie en Australie.) Les gouvernements devraient savoir qu'avec le renforcement de la réglementation régissant les précurseurs traditionnels des stimulants de type amphétamine, il est possible que le trafic s'oriente davantage vers des substances de remplacement, tel que le styrène, utilisé dans la fabrication illicite d'amphétamines.

93. La méthylamine ainsi que le P-2-P (ou la 3,4-MDP-2-P) peuvent être utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine (ou MDMA). En 2011, quatre gouvernements ont indiqué des saisies de méthylamine d'un volume total de 665 tonnes et 478 000 litres, le plus haut niveau jamais signalé à l'OIICS (voir fig. III). Le Mexique a saisi 56 % du volume de méthylamine qui l'a été, soit 597 tonnes et 70 600 litres (des chiffres représentant ensemble un niveau 7 fois supérieur à celui de l'année précédente); il était suivi des États-Unis, qui représentaient 38 % des saisies. Entre janvier et octobre 2012, l'OIICS a été informé de six saisies de méthylamine dans quatre pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord, pour un volume total de plus de 130 000 litres; 90 % de la méthylamine saisie provenait de Chine. D'autres occurrences ont également été signalées par l'intermédiaire du système PICS.

94. L'apparition cyclique de substances non inscrites aux Tableaux, qui correspond à une réaction des fabricants de drogues illicites face à l'attention accrue portée par les gouvernements au détournement des précurseurs (et au renforcement du contrôle de ces précurseurs qui en découle), relève du phénomène du "chat et de la souris", et concerne des substances, régions et moments différents. Elle est observée depuis le début du contrôle international des précurseurs. Une coopération renforcée et globale avec les professionnels du secteur en vue de détecter les commandes suspectes et d'enquêter à leur égard est un élément clef de la prévention du détournement des précurseurs. Lorsque des produits chimiques de remplacement sont identifiés (stoppés ou saisis) dans le cadre du commerce international, il est important de faire connaître largement les raisons pour lesquelles l'envoi a été stoppé ou saisi, afin que les autorités compétentes, aux niveaux national et international, soient alertées et puissent détecter de futurs envois via différents postes frontières, ports ou pays. De même, des informations détaillées sur les saisies de produits chimiques de remplacement effectuées dans des laboratoires illicites permettent de mener des enquêtes complémentaires, d'identifier les personnes impliquées et de prévenir de futurs détournements. L'OIICS prie donc instamment tous

les gouvernements d'améliorer la teneur, la fréquence et le niveau de détail des informations échangées, y compris concernant les produits chimiques non inscrits aux Tableaux.

Figure III. Saisies de méthylamine déclarées par les gouvernements sur le formulaire D, 2007-2011



B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne

1. Permanganate de potassium

95. Le permanganate de potassium – agent oxydant communément utilisé dans la fabrication illicite de chlorhydrate de cocaïne – est l'une des substances inscrites au Tableau I de la Convention de 1988 les plus commercialisées. Si le commerce international licite de permanganate de potassium est peu développé avec les pays producteurs de coca, une large proportion des saisies opérées dans le monde demeure concentrée dans cette sous-région. Les données sur le commerce licite et les résultats d'enquêtes de traçage ont indiqué que des produits chimiques de substitution étaient utilisés à la place du permanganate de potassium pour la fabrication illicite de cocaïne, ou que du permanganate de potassium était détourné des circuits de

distribution nationaux vers des circuits illicites. Cependant, le permanganate de potassium est aussi fabriqué illégalement, ce qui, s'ajoutant à l'utilisation d'autres oxydants et au déplacement du traitement de la cocaïne vers des régions plus vulnérables, a entraîné une baisse importante des saisies de cette substance.

Commerce licite

96. Pendant la période considérée, 1 631 envois de permanganate de potassium, totalisant 27 900 tonnes, ont été signalés par l'intermédiaire du système PEN Online. Trente et un pays ont exporté du permanganate de potassium à destination de 126 pays. La Chine était le premier exportateur, représentant plus des trois quarts des notifications, devant les États-Unis, l'Inde et Hong Kong (Chine). Comme les années précédentes, la République islamique d'Iran est demeurée le premier importateur de cette substance, devant la Thaïlande, la Belgique, le Brésil et la République de Corée.

97. Les trois pays d'Amérique du Sud producteurs de coca continuent de jouer un rôle mineur dans le commerce mondial du permanganate de potassium notifié par le biais du système PEN Online, puisqu'ils représentent moins de 10 % des importations mondiales de cette substance. Cela mène à conclure que des produits chimiques de substitution, ainsi que du permanganate de potassium de contrebande ou fabriqué illicitement, sont utilisés pour la fabrication illicite de cocaïne.

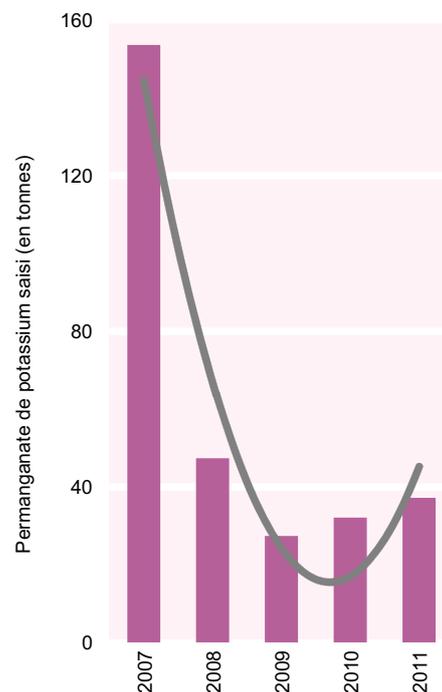
Trafic

98. Quinze gouvernements ont signalé dans le formulaire D des saisies s'élevant à 37 tonnes de permanganate de potassium au total en 2011 (voir fig. IV). Comme les années précédentes, la Colombie a déclaré les saisies les plus importantes en volume (soit 65 % du total), suivie de l'État plurinational de Bolivie avec 27 % (soit la plus importante quantité de permanganate de potassium dont la saisie ait jamais été signalée dans ce pays). Les pays d'Amérique du Sud (quasi exclusivement les producteurs de coca) ont représenté 99 % du volume total de permanganate de potassium dont on a signalé la saisie en 2011. On estime qu'environ 12 à 25 % du permanganate de potassium disponible chaque année à des fins illicites dans les pays producteurs de coca sont saisis²⁰.

²⁰ Estimations revues sur la base des chiffres actualisés des saisies de permanganate de potassium réalisées au cours de la période 2007-2011 et des facteurs de conversion révisés (voir annexe IV de la présente publication; et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011*

99. La coca est produite principalement en Bolivie (État plurinational de), en Colombie et au Pérou, soit les trois pays où se trouvait la majorité des laboratoires de cocaïne illicites démantelés dans le monde²¹. Le nombre de laboratoires de pâte de cocaïne, de cocaïne base et de cristallisation du chlorhydrate de cocaïne dont le démantèlement a été déclaré est resté relativement constant en Colombie entre 2007 et 2011 tandis qu'il a pratiquement doublé aussi bien en Bolivie (État plurinational de) qu'au Pérou (voir tableau 3).

Figure IV. Saisies de permanganate de potassium déclarées par les gouvernements, 2007-2011



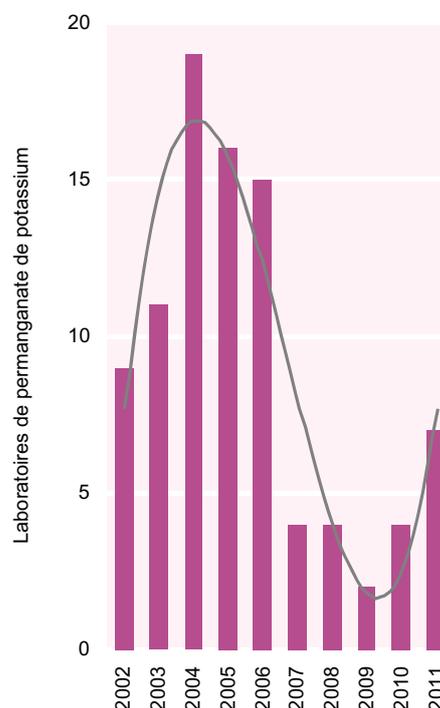
sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.12.XI.4), tableau 1).

²¹ Des laboratoires illicites de fabrication de cocaïne ont aussi été démantelés en Argentine, au Chili, en Équateur, en Espagne, au Honduras et au Venezuela (République bolivarienne du), entre autres.

100. On estime qu'entre 60 et 80 % du permanganate de potassium saisi en Colombie ont été fabriqués illicitement et non détournés des circuits commerciaux internationaux. Entre 2002 et 2011, 91 laboratoires illicites de fabrication de permanganate de potassium ont été démantelés en Colombie (voir fig. V), seul pays à avoir signalé cette activité. Le produit de base habituellement utilisé par ces laboratoires est le dioxyde de manganèse, minéral commun de manganèse, qui est transformé en manganate puis en permanganate de potassium.

101. Si des laboratoires de cocaïne illicites ont été signalés dans quasiment chacun des 32 départements colombiens, des laboratoires illicites de fabrication de permanganate de potassium ont été signalés dans la capitale et dans 13 départements seulement depuis 2002. Dans l'ensemble, c'est dans les départements où se situent le plus grand nombre de laboratoires fabriquant illicitement du permanganate de potassium que l'on a démantelé le nombre le plus important de laboratoires de pâte de cocaïne et de cocaïne base. En 2011, sept laboratoires de fabrication illicite de permanganate de potassium ont été démantelés, soit le nombre le plus élevé depuis 2006.

Figure V. Laboratoires illicites de permanganate de potassium démantelés en Colombie, 2002-2011



Source: Colombie, Ministerio de Justicia y del Derecho, Observatorio de Drogas de Colombia, 2012.

Tableau 3. Laboratoires illicites de fabrication de cocaïne démantelés dans les pays producteurs de coca, par type de laboratoire, 2007-2011

Pays	Type de laboratoire	2007	2008	2009	2010	2011
Bolivie (État plurinational de)	Pâte de cocaïne, cocaïne base et cristallisation de cocaïne	3 087	4 988	4 864	5 922	5 252
Colombie	Pâte de cocaïne et cocaïne base	2 186	3 147	2 670	2 334	2 200
	Cristallisation de cocaïne	285	296	285	262	200
Pérou	Pâte de cocaïne et cocaïne base	649	1 205	1 217	1 296	..
	Cristallisation de cocaïne	16	19	25	21	..
Total	Pâte de cocaïne, cocaïne base et cristallisation de cocaïne	6 223	9 655	9 061	9 835	..

Sources: Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et État plurinational de Bolivie, *Estado Plurinacional de Bolivia: Monitoreo de Cultivo de Coca 2011* (2012); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Colombie, *Colombia: Censo de Cultivos de Coca 2011* (2012); et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Pérou, *Peru: Monitoreo de Cultivos de Coca 2010* (2011).

Note: Deux points (..) indiquent que les données ne sont pas disponibles.

2. Autres produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne

102. Divers acides et solvants sont nécessaires à différentes étapes de la fabrication illicite de pratiquement toutes les substances. La plupart des saisies d'acides et de solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988 signalées dans le monde sont opérées dans les pays producteurs de coca de la sous-région andine. Entre 2007 et 2011, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie et le Pérou ont représenté en moyenne entre environ un tiers et près des deux tiers des quantités d'éther éthylique, d'acide chlorhydrique, de méthyléthylcétone et d'acide sulfurique saisies dans le monde, et près de 90 % des saisies d'acétone ont également été effectuées dans ces pays (voir tableau 4 et annexe VIII à la présente publication).

103. Il a été signalé que des acides et solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988 faisaient l'objet de contrebande et étaient également fabriqués illicitement. En 2011, le Panama a utilisé le formulaire D pour informer l'OICS d'une saisie de plusieurs substances, dont de l'acétone, de l'acide chlorhydrique, du toluène et de l'acide acétique, s'élevant à 3,6 tonnes; les substances avaient été dissimulées dans un conteneur en provenance d'Italie. L'Équateur a

utilisé le formulaire D de 2011 pour informer l'OICS de tentatives de fabrication illicite d'acide chlorhydrique.

104. Un nombre croissant de laboratoires de fabrication de cocaïne, notamment de laboratoires qui cristallisent la cocaïne, est signalé le long des itinéraires de trafic établis en dehors de la Bolivie (État plurinational de), de la Colombie et du Pérou. L'OICS sait que l'on cristallise de la cocaïne en Espagne, au Honduras et au Venezuela (République bolivarienne du). En août 2012, les autorités honduriennes ont déclaré avoir démantelé un grand laboratoire de cocaïne près de la frontière avec le Guatemala. (Elles avaient déjà démantelé un laboratoire similaire en mars 2011.) En 2012, deux incidents notifiés via le système PICS concernaient la saisie, dans un port maritime du Guatemala, de 20 tonnes de sulfate de sodium – substance utilisée comme agent de séchage dans la fabrication illicite de cocaïne – et de 35 tonnes de carbonate de sodium, un alcali courant. Dans la mesure où la transformation de la cocaïne base en chlorhydrate peut s'effectuer n'importe où le long des itinéraires de trafic, l'OICS engage instamment tous les gouvernements à surveiller les expéditions de produits chimiques pouvant être utilisés dans la fabrication illicite de cocaïne.

Tableau 4. Acides et solvants inscrits au Tableau II de la Convention de 1988: pourcentage des saisies mondiales déclarées par les pays producteurs de coca, 2007-2011

Solvant ou acide	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne pour la période 2007-2011
Acétone	91	93	90	85	79	88
Acide chlorhydrique	55	47	57	45	37	48
Acide sulfurique	66	58	77	64	21	57
Éther éthylique	32	83	15	13	8	30
Méthyléthylcétone	74	68	53	51	7	50
Toluène	41	12	6	52	35	29

Source: Formulaire D et autres sources gouvernementales; voir également annexe VIII à la présente publication.

105. Le métabisulfite de sodium est un antioxydant qui intervient dans la fabrication illicite de cocaïne. Trois pays (la Bolivie (État plurinational de), l'Équateur et le Venezuela (République bolivarienne du)) ont utilisé le formulaire D de 2011 pour signaler la saisie de 6,5 tonnes de cette substance. En avril 2012, le Gouvernement hondurien a signalé avoir saisi un conteneur en provenance d'Allemagne après la découverte, lors d'une inspection de routine, de 980 sacs contenant 24,5 tonnes de cette substance, que l'entreprise à laquelle elle était destinée n'avait pas été autorisée à importer. C'est la quantité la plus importante jamais déclarée saisie à l'OICS.

C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

1. Anhydride acétique

106. L'anhydride acétique (utilisé essentiellement dans la fabrication d'héroïne mais aussi, depuis peu, dans la fabrication illicite de P-2-P puis de méthamphétamine) est une des substances les plus commercialisées du Tableau I de la Convention de 1988. Les renseignements disponibles à l'heure actuelle indiquent que le

détournement de l'anhydride acétique des circuits commerciaux internationaux est peu fréquent. Centre névralgique de la fabrication mondiale d'héroïne, l'Afghanistan n'importe pas d'anhydride acétique de manière licite et n'en fabrique pas non plus; chaque année, des centaines de milliers de litres de cette substance sont détournés des circuits commerciaux intérieurs d'autres pays et introduits en contrebande en Afghanistan. De l'héroïne est aussi fabriquée dans les pays de la région du Sud-Est asiatique dite du Triangle d'Or; les pays de cette région, à l'exception de la Chine, ne signalent au plus que quelques saisies d'anhydride acétique. L'augmentation des saisies d'anhydride acétique au Mexique et alentour semble largement associée à l'augmentation de l'utilisation de P-2-P dans la fabrication de la méthamphétamine, plutôt qu'à des hausses importantes de la fabrication d'héroïne. Moins de 17 % de l'anhydride acétique détourné pour la fabrication illicite d'héroïne sont saisis chaque année²².

Commerce licite

107. Les chiffres concernant le commerce licite de l'anhydride acétique pendant la période considérée sont comparables à ceux des années précédentes. En moyenne, on compte moins de 30 pays exportateurs, dont les expéditions se font vers un peu moins de 100 pays importateurs (voir encadré 1 et fig. VI).

108. Le nombre de tentatives de détournement d'anhydride acétique commercialisé à l'international qui ont été mises au jour est resté peu élevé pendant la période considérée, sauf dans quelques pays d'Asie occidentale. Des saisies importantes portées à la connaissance de l'OICS ces dernières années ont souvent eu lieu dans des pays ou des régions où les mécanismes de contrôle sont faibles, particulièrement dans certains pays pratiquant des exemptions relatives aux quantités et/ou aux opérateurs du commerce légitime, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des utilisateurs finals.

109. Compte tenu du peu de renseignements disponibles sur les modalités du commerce licite de l'anhydride acétique et sur l'étendue de son contrôle au sein des pays, l'OICS encourage tous les gouvernements, en particulier ceux des pays jouant un rôle important dans ce commerce,

à l'informer de toute mesure prise au niveau national pour prévenir le détournement de cette substance, notamment des circuits internes de commerce et de distribution, vers le trafic illicite. L'OICS encourage également les gouvernements de tous les pays qui fabriquent de l'anhydride acétique à faire connaître les détails de cette fabrication en utilisant les voies de communication existantes²³. Ces informations aideraient les gouvernements et l'OICS à recenser les faiblesses du système de contrôle actuel et à y remédier.

Encadré 1. Faits et chiffres concernant la fabrication et le commerce de l'anhydride acétique

D'après les estimations des quantités d'anhydride acétique nécessaires à la fabrication illicite d'héroïne chaque année (soit entre 600 000 et 1 500 000 litres), il suffirait de moins de 1 % des quantités commercialisées licitement pour approvisionner la fabrication illicite mondiale d'héroïne^a.

Seuls six pays ont officiellement déclaré la fabrication licite d'anhydride acétique, par 44 entreprises au total; selon d'autres sources d'information, le nombre de pays et d'entreprises concernés serait beaucoup plus élevé. Ainsi, une étude sur l'anhydride acétique récemment effectuée par le Gouvernement des États-Unis a établi que cette substance était fabriquée de manière licite par plus de 90 entreprises dans 17 pays.

On ne connaît pratiquement rien de la capacité des pays et des entreprises à fabriquer de l'anhydride acétique.

Au niveau mondial, on estime que le secteur privé produit environ 2,13 milliards de litres d'anhydride acétique par an, dont à peu près deux tiers pour la consommation propre des entreprises qui le fabriquent, le dernier tiers alimentant le commerce intérieur et international.

Ces cinq dernières années, les gouvernements d'une soixantaine de pays ont communiqué à l'OICS des informations sur leurs besoins légitimes annuels d'anhydride acétique, soit au total quelque 330 millions de litres par an.

En 2011, 25 pays exportateurs ont utilisé le système PEN Online pour signaler plus de 1 500 envois prévus d'anhydride acétique, totalisant 336 millions de litres, à destination d'environ 340 entreprises dans 94 pays importateurs. À peu près la moitié des 340 entreprises avaient commandé des volumes inférieurs à 2 000 litres,

²² Estimations revues sur la base des chiffres actualisés des saisies d'anhydride acétique réalisées au cours de la période 2007-2011 et des facteurs de conversion révisés (voir annexe IV à la présente publication ; et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011*, par. 124).

²³ Questionnaire destiné aux rapports annuels. Disponible à l'adresse www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/10-GlobalData.html.

tandis que 25 % environ avaient commandé plus de 100 000 litres; quelque 20 % de ces entreprises avaient commandé pour la première fois cette substance en 2011, généralement en quantités inférieures à 2 000 litres (voir fig. VI).

Les quantités d'anhydride acétique déclarées par les gouvernements des pays importateurs et exportateurs au moyen du formulaire D et des notifications préalables à l'exportation semblent indiquer que des quantités importantes seraient exportées chaque année vers divers pays importateurs sans notifications préalables par l'intermédiaire du système PEN Online. En outre, d'après les données fournies dans le formulaire D, les quantités importées sont beaucoup plus faibles que celles qui sont exportées.

Les chiffres susmentionnés donnent à penser que l'étendue et les modalités du commerce légitime de l'anhydride acétique nécessitent une analyse plus approfondie.

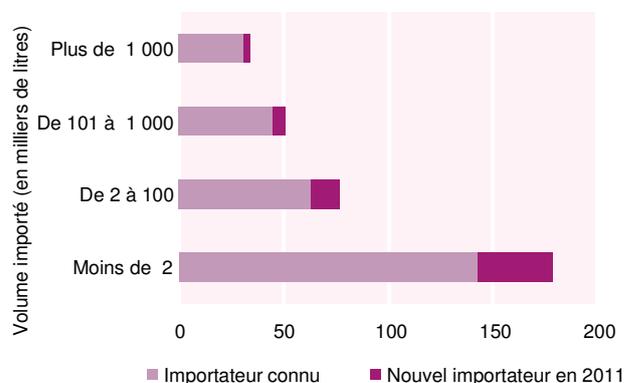
^a Estimations revues sur la base des chiffres actualisés des saisies d'anhydride acétique réalisées au cours de la période 2007-2011 et des facteurs de conversion révisés (voir annexe IV à la présente publication; et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011*, par. 124

Trafic

110. En 2011, les saisies mondiales d'anhydride acétique signalées par 17 gouvernements au moyen du formulaire D ont totalisé 198 000 litres. Les six pays ci-après ont déclaré avoir saisi de l'anhydride acétique en quantités supérieures à 1 000 litres: Mexique (76 625 litres), Afghanistan (68 245 litres), États-Unis (24 713 litres), Chine (16 946 litres), Slovaquie (6 020 litres)²⁴ et Turquie (3 706 litres). Entre 2007 et 2011, les cinq principaux pays à avoir déclaré des saisies d'anhydride acétique étaient l'Afghanistan (140 398 litres), la Slovaquie (92 600 litres), le Mexique (81 900 litres), la Hongrie (63 600 litres) et la Turquie (51 666 litres). En dehors de l'Afghanistan, la plupart des saisies portées à l'attention de l'OICS concernaient de l'anhydride acétique qui aurait été détourné des circuits de distribution nationaux.

²⁴ La saisie a été déclarée dans le cadre d'une opération de livraison surveillée à laquelle participait la Hongrie (voir *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011*, par. 122).

Figure VI. Informations relatives aux entreprises importatrices d'anhydride acétique déjà connues ou nouvelles, communiquées par le système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), 2011



Note: La désignation "nouvel importateur" peut recouvrir de nouveaux lieux d'implantation ou encore le changement de nom ou la fusion d'entreprises déjà connues.

111. Depuis la publication du rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2011, le Gouvernement afghan a intensifié sa coopération et amélioré ses communications dans le domaine du contrôle des précurseurs. Il a utilisé le formulaire D pour fournir des informations manquantes sur les saisies d'anhydride acétique opérées dans le pays entre 2008 et 2011, comme suit: 12 275 litres en 2008; 36 618 litres en 2009; 23 260 litres en 2010; et 68 245 litres en 2011. En outre, les autorités nationales compétentes ont demandé accès au système PICS, dont elles se servent activement pour signaler des incidents. La saisie la plus importante d'anhydride acétique qui ait eu lieu entre janvier et octobre 2012 (10 000 litres dissimulés dans un conteneur en provenance de la République islamique d'Iran, découverts en juillet) a ainsi été confirmée et notifiée par l'intermédiaire du système PICS.

Encadré 2. Décryptage d'un marché invisible grâce au prix d'un précurseur au marché noir

À l'instar des modifications des prix de détail des drogues, les modifications des prix des précurseurs au marché noir peuvent fournir des informations précieuses concernant le marché illicite. Dans le cadre d'un examen qu'il a mené en 2012, l'OICS a conclu que peu de gouvernements recueillaient des renseignements et suivaient les prix des précurseurs illicites de manière systématique. Le Gouvernement afghan est une exception. En collaboration avec l'ONUDC, le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants recueille et communique des données relatives aux prix de l'anhydride acétique illicite dans l'ensemble du pays.

Après une forte hausse entre 2006 et 2008, le prix de l'anhydride acétique obtenu illicitement est demeuré relativement stable jusqu'en 2010, année où il a commencé à baisser (voir fig. VII). Entre mai 2010 et mai 2012, les prix ont chuté d'environ 416 dollars des États-Unis le litre à 165-232 dollars, fourchette estimée sur la base de la qualité supposée de la substance. En revanche, l'anhydride acétique obtenu auprès de grossistes licites revient à environ 1,5 dollar le litre. La production mondiale d'opium a suivi une évolution similaire, avec de fortes augmentations entre 2006 et 2008, suivies d'une baisse en 2010 en raison d'une maladie du pavot à opium. La baisse plus récente des prix indique une possible augmentation de l'offre d'anhydride acétique dans le pays ou un accès plus facile à cette substance.

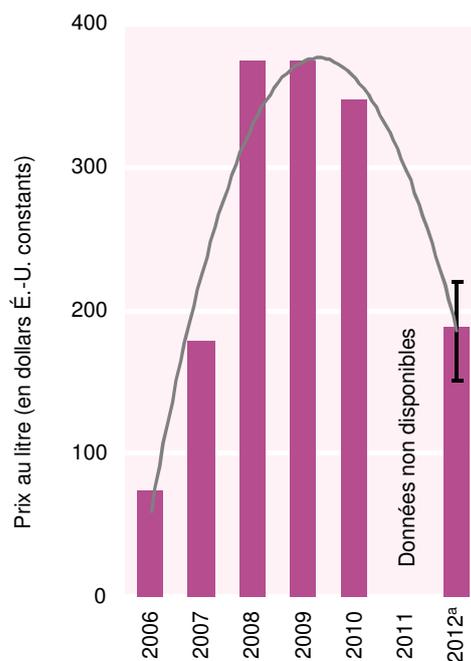
112. Les pays frontaliers ou proches de l'Afghanistan courent un plus grand risque d'être la cible des trafiquants qui fournissent de l'anhydride acétique pour la fabrication illicite d'héroïne dans ce pays. Cela est particulièrement vrai de la Chine, de l'Inde, de l'Iran (République islamique d') et de l'Ouzbékistan, c'est à dire des pays qui fabriquent de l'anhydride acétique ou bien dans lesquels des quantités importantes de cette substance sont disponibles en raison du commerce intérieur ou international.

113. L'Iraq continue d'être la proie de trafiquants qui cherchent à obtenir de l'anhydride acétique dans des lieux aussi proches que possible des frontières afghanes, même si cette tendance est moins marquée que les années précédentes. En janvier 2012, les autorités iraqiennes se sont opposées à la réception d'un envoi de 32 tonnes d'anhydride acétique en provenance de Chine qui était adressé à une entreprise qui n'avait ni de besoin licite de cette substance ni d'autorisation d'importation. On ignore si les services de détection et de répression ont ou non réalisé des enquêtes sur cet incident ou sur des incidents similaires survenus préalablement. L'OICS craint toujours que les organisations de trafiquants opérant dans le pays ne poursuivent leurs activités illicites et les tentatives de détournement impliquant l'Iraq ou d'autres pays d'Asie occidentale. Il demande donc de nouveau aux gouvernements des pays qui exportent de l'anhydride acétique à destination d'entreprises inconnues en Iraq d'exiger des autorisations avant l'expédition.

114. Bien que du pavot à opium soit illicitement cultivé au Mexique, les saisies d'anhydride acétique opérées dans le pays étaient essentiellement liées à la fabrication illicite de P-2-P (un précurseur de la méthamphétamine) plutôt qu'à celle d'héroïne, également pratiquée sur place. De 2007 à

2011, les saisies signalées par le Mexique ont augmenté de manière exponentielle, passant de 10 à 76 600 litres (voir fig. VIII).

Figure VII. Prix de l'anhydride acétique au marché noir en Afghanistan, 2006-2012



Sources: Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

^a Les données pour 2012 concernent la période allant de mars à octobre; les valeurs représentent la moyenne non pondérée de tous les échantillons. Les barres d'erreur représentent la fourchette moyenne des prix illicites sur la base de la qualité supposée de l'anhydride acétique, qui ont été déclarés à partir de 2012.

115. Si les saisies constituent un indicateur important du niveau d'activité des organisations de trafiquants de drogues, il convient de noter qu'elles sont également le signe de détournements connus qui ont été menés à bien. L'objectif premier du système international de contrôle des précurseurs est de prévenir les détournements. Une comparaison avec les chiffres relatifs aux envois stoppés, suspendus ou suspects montre que si les saisies d'anhydride acétique se sont élevées à 551 000 litres entre 2008 et 2011, ce sont 943 000 litres (soit pratiquement le double) qui ont été stoppés ou suspendus (761 000 litres au total) ou identifiés comme suspects (182 000 litres) par l'intermédiaire du système PEN Online (voir carte 7).

Carte 7. Saisies d'anhydride acétique déclarées par les gouvernements dans le formulaire D et envois stoppés, suspendus ou suspects recensés par l'intermédiaire du système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), 2008-2011 (Au 1^{er} novembre 2012)

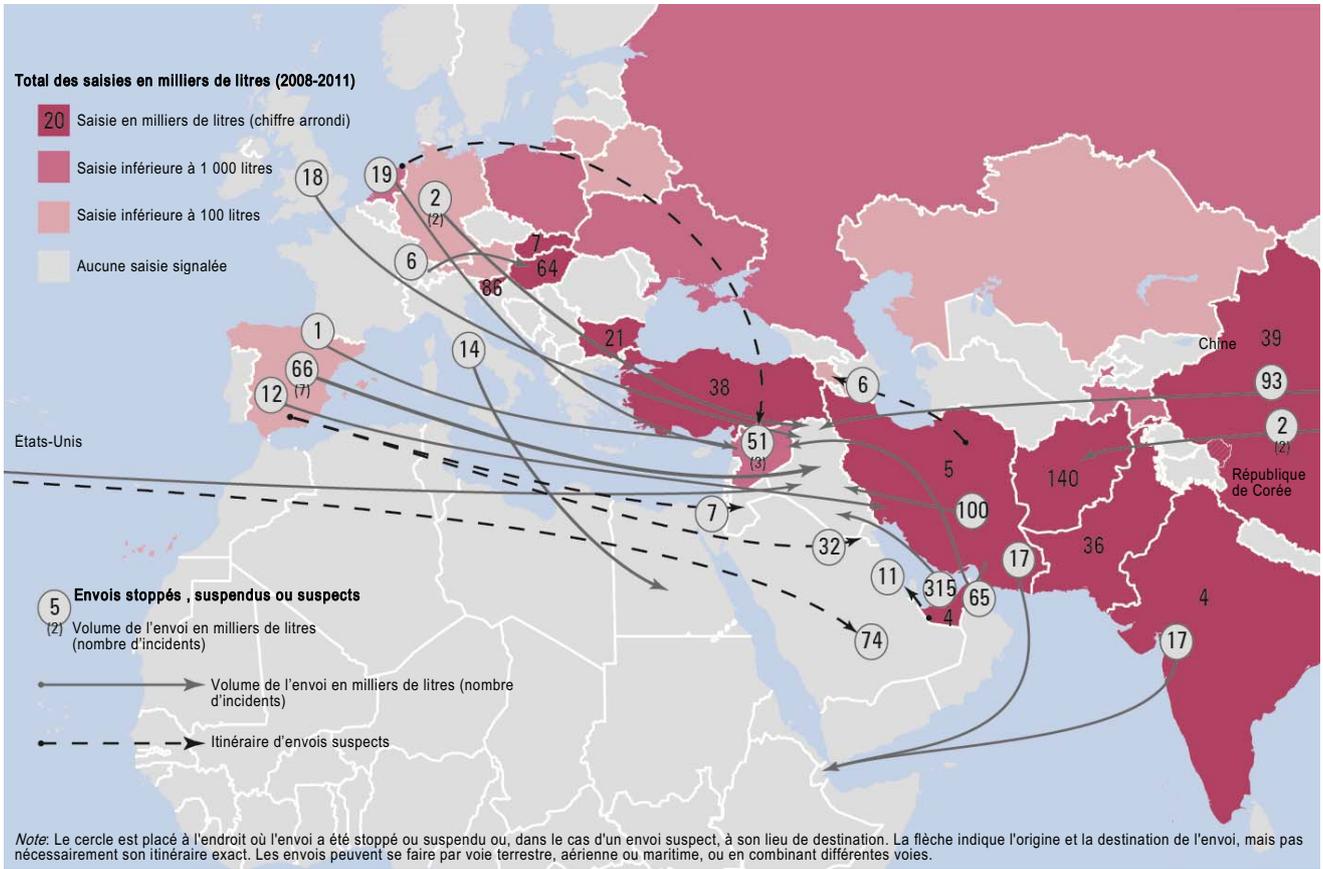
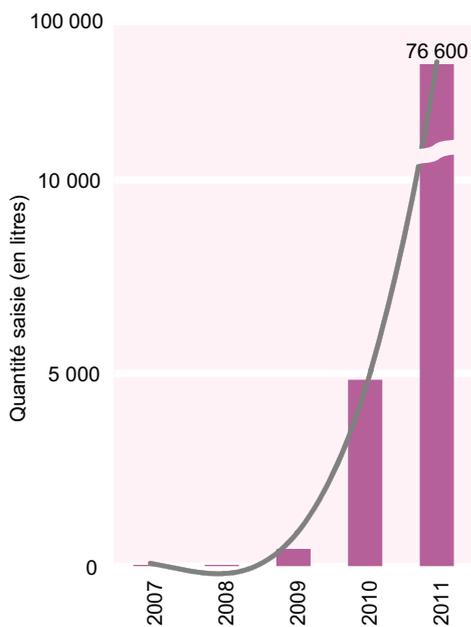


Figure VIII. Saisies d'anhydride acétique déclarées par le Mexique dans le formulaire D, 2007-2011



2. Substances non inscrites aux Tableaux et tendances de la fabrication illicite d'héroïne

116. Le chlorure d'ammonium est couramment utilisé pour extraire de la morphine à partir de l'opium. Pendant la période considérée, trois saisies totalisant 16,6 tonnes de chlorure d'ammonium ont été notifiées par l'intermédiaire du système PICS. Deux d'entre elles ont eu lieu en Afghanistan en mai 2012; la saisie d'un envoi de 16 tonnes de chlorure d'ammonium a été opérée dans la zone frontalière du Pakistan. Lors d'une saisie notifiée en janvier 2012, 260 kg de cette substance ont été découverts dans un laboratoire illicite de méthamphétamine au Mexique. Ce pays a déclaré sur le formulaire D pour 2011 avoir saisi 1,4 tonne de chlorure d'ammonium. L'OICS tient à rappeler à tous les gouvernements qu'ils doivent mener une enquête approfondie sur les transactions suspectes et les saisies de substances non inscrites aux Tableaux et lui en communiquer les résultats de telle sorte que l'on comprenne mieux quelles sont les substances réellement employées dans la fabrication illicite d'héroïne

et quelles sont leurs sources, et que l'on puisse ainsi mettre au point des interventions appropriées.

D. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

1. Alcaloïdes de l'ergot et acide lysergique

Commerce licite

117. Les alcaloïdes de l'ergot (ergométrine, ergotamine et leurs sels) sont utilisés pour le traitement des migraines et comme produits ocytociques en obstétrique, mais le commerce international en est relativement limité. Pendant la période considérée, 384 envois d'alcaloïdes de l'ergot, représentant au total 1 620 kg, ont été déclarés, en provenance de 17 pays exportateurs et à destination de 50 pays importateurs. En outre, pendant cette même période, on a dénombré 6 envois d'acide lysergique, totalisant 17 kg.

118. Un envoi contenant une quantité importante (95 kg) d'ergotamine, expédié du Chili vers le Honduras, a été stoppé après que les autorités honduriennes eurent informé l'OICS que l'autorisation d'importation n'avait été délivrée que pour 133 grammes de la substance. Pendant la période considérée, le poids moyen des envois d'ergotamine s'est élevé à tout juste 1 kg.

Trafic

119. Les saisies d'alcaloïdes de l'ergot et d'acide lysergique sont rares et ne portent habituellement que sur de très petites quantités, qui ne paraissent pas avoir été détournées du commerce international. En 2011, le Gouvernement australien a été le seul à communiquer sur le formulaire D des informations touchant des saisies (4 g) d'alcaloïdes de l'ergot; la substance saisie provenait de Singapour et d'Afrique du Sud. Trois gouvernements ont communiqué des informations sur des saisies d'acide lysergique: l'Inde (62,4 g), l'Irlande (44,9 g) et les États-Unis (2,5 g). Dans trois des quatre saisies déclarées, l'Irlande a identifié les Pays-Bas comme pays d'origine de la substance.

2. Acide *N*-acétylanthranilique et acide anthranilique

Commerce licite

120. L'acide *N*-acétylanthranilique est utilisé dans la fabrication de produits pharmaceutiques et de matières plastiques et en chimie fine, tandis que l'acide anthranilique est un produit chimique intermédiaire utilisé dans la

fabrication de colorants, de produits pharmaceutiques et de parfums ainsi que dans la préparation de produits avifuges et insectifuges. Cependant, ils sont tous les deux également utilisés dans la fabrication illicite de méthaqualone, un sédatif hypnotique. Au cours de la période considérée, huit envois d'acide *N*-acétylanthranilique, représentant au total 2,4 kg, ont été déclarés; trois pays ont exporté cette substance à destination de cinq pays. En outre, toujours au cours de la même période, on a dénombré 263 envois d'acide anthranilique, représentant 1 030 tonnes au total.

Trafic

121. Il est rare que des saisies d'acide *N*-acétylanthranilique ou d'acide anthranilique soient signalées. Depuis 2006, seuls sept gouvernements en ont déclarées sur le formulaire D, la plus importante ayant eu lieu en Inde où 675 kg d'acide anthranilique ont été saisis en 2006. En 2011, le Gouvernement suédois a déclaré avoir saisi de petites quantités d'acide anthranilique, sans en préciser l'origine, lors du démantèlement d'un laboratoire illicite de méthaqualone. L'Afrique du Sud signale régulièrement le démantèlement de laboratoires illicites de méthaqualone; cinq ont ainsi été démantelés en 2010 (année correspondant aux dernières données communiquées), dont certains étaient à même de produire cette substance à l'échelle industrielle.

E. Substances non inscrites aux Tableaux

122. La *gamma*-butyrolactone (GBL) est utilisée dans la fabrication illicite d'acide *gamma*-hydroxybutyrique (GHB); une fois ingérée, elle se transforme aussi en GHB dans le corps. La GBL fait également partie des "drogues du viol". Les gouvernements en signalent des saisies de plus en plus fréquentes et importantes. L'Organisation mondiale des douanes a indiqué que les saisies de GBL par les autorités douanières avaient régulièrement augmenté entre 2009 et 2011, la Finlande ayant déclaré en 2011 la plus importante saisie de cette substance, soit une tonne en une seule fois, en provenance de Chine²⁵. De janvier à octobre 2012, des saisies de GBL en Bulgarie, au Canada et aux Pays-Bas, représentant au total plus de 45 000 litres, ont été notifiées via le système PICS. En janvier 2012, les autorités canadiennes ont saisi un envoi de fret aérien de 2 900 litres de GBL. En septembre 2012, les autorités néerlandaises ont saisi 42 000 litres de GBL dans un entrepôt, soit la plus grosse saisie de cette substance jamais signalée à l'OICS. Dans les deux cas, les envois provenaient de Chine. Depuis 2007, la GBL figure sur la liste de surveillance

²⁵ Organisation mondiale des douanes, *Rapport Douanes et Drogues 2011* (Bruxelles, 2012).

internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux.

123. « Hydroxylimine » est le nom commun d'un précurseur immédiat servant à fabriquer la kétamine, anesthésique couramment utilisé en médecine humaine et en médecine vétérinaire. La kétamine fait de plus en plus l'objet d'abus, particulièrement dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. La Chine a signalé sur le formulaire D que 8 710 kg « d'hydroxylimine » avaient été saisis en 2010 et en 2011. Il suffit de chauffer « l'hydroxylimine » pour la transformer presque entièrement en kétamine. Suite au renforcement des contrôles visant « l'hydroxylimine », la Chine a signalé l'apparition d'un produit chimique de substitution qui est en fait un précurseur de « l'hydroxylimine ».

124. La 4-méthylméthcathinone (4-MMC), également connue sous le nom de méphédron, est un stimulant de synthèse de type amphétamine de la famille des cathinones qui n'est pas soumis au contrôle international. Les autorités polonaises ont signalé sur le formulaire D pour 2011 le démantèlement de deux laboratoires clandestins qui fabriquaient de la 4-méthylméthcathinone à partir de 4-bromopropiophénone.

IV. Difficultés rencontrées dans le cadre du contrôle international des précurseurs

125. Le rapport de l'OIICS sur les précurseurs pour 2011 décrivait plus particulièrement les succès et progrès relevés dans la mise en œuvre des exigences fondamentales prévues par la Convention de 1988, des résolutions connexes et des outils disponibles. Le présent chapitre renferme une analyse plus détaillée des lacunes constatées et donne un aperçu des problèmes qui se poseront à l'avenir en matière de contrôle des précurseurs. L'analyse faite par l'OIICS de l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 indique qu'actuellement, les grands défis en matière de contrôle des précurseurs ont trait à deux domaines principaux:

- L'application fragmentaire, au niveau national, des dispositions de la Convention de 1988 et des résolutions connexes (c'est-à-dire les contrôles internes);
- L'apparition de nouveaux problèmes qui ne sont pas suffisamment traités dans le cadre juridique existant.

A. Application fragmentaire, au niveau national, des dispositions de la Convention de 1988 et des résolutions connexes

126. Les dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, complétées par les résolutions de la Commission des stupéfiants, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, constituent l'ossature du régime international de contrôle des précurseurs. Au fil des ans, plus de 20 résolutions ont été consacrées exclusivement à des questions relatives aux précurseurs; elles visent l'adoption de mesures complémentaires dans ce domaine²⁶. En outre, des éléments du contrôle des précurseurs ont été mentionnés dans une dizaine d'autres résolutions, en rapport avec le contrôle des drogues en général, y compris dans la résolution 1817 (2008) du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan. La Convention de 1988 prévoit également un certain nombre d'autres mesures afférentes à la prévention du détournement de matériels et d'équipements (art. 13) et visant à assurer l'intégrité des mouvements de cargaisons réalisés par des transporteurs commerciaux (art. 15), par mer (art. 17), dans les zones franches et les ports francs (art. 18) et par les services postaux (art. 19).

1. Mesures nationales de contrôle comme préalables à la prévention efficace des détournements

127. Des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, la Convention de 1988 est à présent le texte qui compte le plus grand nombre d'États parties (187). Elle laisse une grande latitude à chaque Partie en ce qui concerne les mesures à prendre pour réaliser l'objectif primordial de l'article 12, à savoir prévenir le détournement de substances utilisées dans la fabrication illicite de drogues. Cette latitude est accordée tout particulièrement pour les diverses mesures destinées à contrôler la fabrication licite et la distribution nationale, compte tenu des différents rôles et de la situation des pays à l'égard de la nature et de l'ampleur de leurs industrie et commerce légitimes ainsi que de la fabrication illicite de drogues sur leur territoire. Il est essentiel d'avoir conscience du fait que la capacité à remplir les exigences posées dans la Convention de 1988 en matière de contrôle du commerce

²⁶ Résolution S-20/4 de l'Assemblée générale; résolutions 1991/40, 1992/29, 1993/40, 1995/20, 1996/29, 1997/41, 1999/31, 2001/14, 2003/39 et 2004/38 du Conseil économique et social; résolutions 42/1, 42/2, 43/9, 43/10, 45/12, 48/11, 49/3, 49/7, 50/5, 50/6, 50/10, 51/10, 51/16, 53/15 et 54/8 de la Commission des stupéfiants.